

**Procès-verbal de la séance  
du Conseil Communal d'Oron  
tenue le lundi 9 octobre 2023  
à la grande-salle d'Ecoteaux**

**Présidence :** M. André Locher  
**Scrutateurs :** Mme Maude Chollet  
M. Victor Agassiz  
**Secrétaire :** Mme Lorraine Bard

Le Président, M. André Locher, ouvre la séance du Conseil Communal à 20h00 et souhaite la bienvenue aux Conseillères et Conseillers, aux membres de la Municipalité, au personnel communal ainsi qu'aux représentants de la presse et au public.

|                                                      |
|------------------------------------------------------|
| <b>Le Président donne lecture de l'ordre du jour</b> |
|------------------------------------------------------|

1. Appel
2. Procès-verbal du 26 juin 2023
3. Communication du bureau
4. Communication de la Municipalité
5. Nomination d'un nouveau membre suppléant à la commission des finances (en remplacement de M. Bourgeois).
6. Préavis municipal no 11/2023  
Demande de crédit d'étude pour le renouvellement de diverses conduites de distribution d'eau
7. Préavis municipal no 12/2023  
Demande de crédit d'investissement pour la réfection énergétique de la villa des maîtres d'Oron-la-Ville
8. Préavis municipal no 13/2023  
Demande de crédit pour une étude concernant le remplacement de conduites d'eau potable, la réalisation d'un trottoir et de son mur de soutènement à Ecoteaux
9. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme Anouk Hutmacher  
Surveillance des pauses de midi dans le périmètre du collège d'Oron (7H et 8H)
10. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Patrick Ernst  
Proposition de résolution pour une prévention officielle contre les déchets sauvages le long des routes de la Commune d'Oron
11. Réponse au postulat Socialistes et sympathisants  
Des supports d'affichage pour les élections

12. Postulat Céline Dovat  
Pour la mise en place d'un terrain de football synthétique sur le territoire communal
13. Divers et propositions individuelles

### Appel

- 59 Conseillers sont présents sur 64. Le quorum étant atteint, le Président ouvre formellement la séance.

### PV du 26 juin 2023

- **Le Président du Conseil** demande s'il y a des corrections/modifications du procès-verbal. Aucune modification n'étant demandée, le PV sera archivé tel quel avec remerciements à son auteur.

### Communications du bureau

- **Le Président du Conseil** informe que, pour les élections du 22 octobre prochain, le bureau du conseil a convoqué une vingtaine de scrutateurs. Il rappelle qu'en cas d'empêchement, il faut trouver un remplaçant et en informer la secrétaire et le président.
- Depuis le 1er octobre, Mme Sandra Feroletto est la nouvelle Présidente de la commission de gestion en remplacement de M. Philippe Demierre.
- Démission de M. Jean-Claude Grandchamp avec effet au 31 décembre 2023 et de M. David Beney avec effet immédiat. Le groupe socialiste n'ayant plus de viennent-ensuite, le Président fait un rappel sur la procédure.
- Demain soir, une séance avec les chefs de groupe se tiendra pour recueillir vos avis sur le nouveau règlement communal.

### Communications de la Municipalité

- **M. Olivier Sonnay, Syndic**, souhaite la bienvenue aux Conseillers, aux collaborateurs, à la presse. Il excuse Mme Monique Ryf. Il fait les annonces suivantes :

Tour de Romandie 2024 et repas de soutien du 24 novembre 2023 : appel aux bénévoles pour le repas ainsi que pour la manifestation.

5G : arrêts de la Cour de droit administratif et public (CDAP) et fin de la suspension de cause

Terrain d'Ecoteaux : vente effective pour 2,4 millions dans les caisses de la commune

Validation définitive du PA A la Sauge par le canton : les premières mises à l'enquête se feront au printemps 2024

Plan directeur cantonal 2050 : la canton de Vaud fait un sondage.

- **Mme Anne-Cécile Uldry, Municipale**, informe de ce qui suit :  
Recherche d'un local pour les jeunes et suite du projet, un préavis sera présenté ultérieurement.
- **M. Romain Richard, Municipal**, indique que :  
Installation d'un Pumptrack à Oron-la-Ville jusqu'à la fin du mois d'octobre 2023  
Inauguration et mise en service des infrastructures sportives à Oron-la-Ville.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal** informe que :
  - Les vendanges se sont parfaitement bien déroulées en petit comité le 30 septembre dernier. La récolte est excellente.
  - Travaux de la traversée de Palézieux-Village : les travaux seront terminés fin novembre 2023.
  - Traversée d'Oron-la-Ville : les travaux seront pour l'année prochaine.
  - Travaux d'urgence au pont de l'Ochettaz : il indique que la première phase des travaux de sécurisation a été faite. Il reste encore deux étapes.
  - Suivi des dossiers AF : la commune a répertorié les chemins qu'il faudrait refaire afin de toucher des subventions du canton.
  - Fête le 2 décembre 2023 : à l'occasion des 150 ans de l'Auberge Communale de Palézieux-Village et la fin des travaux de réaménagement.

**Nomination d'un nouveau membre suppléant à la commission des  
finances (en remplacement de M. Bourgeois)**

- **Le Président du Conseil** informe qu'il faut nommer un nouveau membre suppléant à la COFIN en remplacement de M. Bourgeois.
- **Mme Sandra Feroletto** propose M. Patrick Ernst.
- **M. Patrick Ernst** confirme qu'il accepte.
- **Le Président du Conseil** : aucune autre personne n'étant proposée, l'élection se fait par acclamations.

**Résultat : M. Patrick Ernst est élu membre suppléant à la commission des finances  
par 57 oui et 1 abstention**

**PREAVIS N° 11/2023  
Demande de crédit d'étude pour le renouvellement de diverses conduites  
de distribution d'eau**

- **Le Président du Conseil** passe la parole aux Présidents de la commission ad hoc et de la COFIN.

- **Mme Sophie Boudry**, Présidente de la commission ad hoc, donne lecture du rapport de sa commission.
- **M. Cédric Ottet**, Président de la commission des Finances, donne lecture résumée du rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres de la commission pour le travail effectué et ouvre la discussion.
- **M. Patrick Minet** demande pourquoi le préavis ne contenait pas, au niveau de la demande de crédit d'étude, le financement de la phase SIA 41 (appel d'offre). Cette phase permet en effet de pouvoir avoir des soumissions rentrées et ainsi de faire les demandes de crédit dans le préavis pour l'exécution sur la base d'offre rentrée et non pas sur la base d'un devis général.
- **M. Thierry Menétrey, Municipal**, informe que les travaux seront échelonnés sur plusieurs années. Il est donc inutile d'aller directement jusqu'à la phase 41.
- **M. Florian Meyer** demande si le Conseil va être consulté ultérieurement comme il n'y a pas tout dans ce préavis.
- **M. Thierry Menétrey, Municipal**, indique que le préavis fait partie d'un investissement global. Etant donné qu'il s'agit d'une étude, il est inutile de faire déjà des appels d'offres à ce stade.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est pas demandée et passe au vote sur ce préavis.

**Résultat : le Préavis 11/2023 est accepté par 56 oui et 2 abstentions.**

|                                                                                                                                                                                   |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p style="text-align: center;"><b>PREAVIS N° 12/2023</b><br/> <b>Demande de crédit d'investissement pour la réfection énergétique de la villa des maîtres d'Oron-la-Ville</b></p> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

- 
- **Le Président du Conseil** passe la parole aux Présidents de la commission ad hoc et de la COFIN.
- **M. Christophe Rebetez**, Président de la commission ad hoc, donne lecture du rapport de sa commission.
- **M. Cédric Ottet**, Président de la commission des Finances, donne lecture résumée du rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres de la commission pour le travail effectué et ouvre la discussion.
- **M. Thierry Menétrey, Municipal**, informe que l'avenir du bâtiment avait déjà été discuté lors de la législature précédente où il avait été convenu de faire une rénovation énergétique. Ce bâtiment fait partie du patrimoine d'Oron, il y a 3 appartements avec des locataires (dont des employés communaux) et le bâtiment est situé à côté de l'école. La citerne à mazout sera réutilisée pour le stockage de l'eau pour la voirie et il paraît judicieux de mettre une PAC avec des panneaux solaires. Les montants des futurs loyers ne sont pas encore connus, car il faudra regarder avec la chambre vaudoise immobilière.
- **M. Florian Meyer** entend la position de la Municipalité, mais il regrette de ne pas avoir des variantes pour comparaison dans ce préavis car il s'agit d'un gros investissement.
- **M. Fabrice Chollet** annonce qu'il va soutenir la Municipalité malgré le rapport de la COFIN qu'il remercie pour les remarques constructives indiquées.
- **M. Olivier Sonnay, Municipal**, relève que la Municipalité encourage l'acceptation de ce préavis. Il constate que le plan climat sera très utile pour la suite de la rénovation des nombreux bâtiments communaux. La Municipalité a hésité à retirer son préavis mais chacun doit pouvoir donner son avis.
- **Mme Sandra Feroletto** informe que le préavis a été beaucoup débattu au sein de son parti. Elle propose de revenir avec un nouveau préavis avec plus de variantes et détails. Elle va donc s'abstenir lors du vote.

- **M. David Platel** constate que lors de construction nouvelle, il y a aussi des exigences à respecter.
- **M. Olivier Sonnay, Syndic**, indique que la villa des maîtres fait partie du plan d'aménagement. Il y a 300m2 de plancher et la commune souhaite la garder en cas d'extension des bureaux pour l'école (600 m2).
- **M. Abel Demiéville** note que le terrain est rare de nos jours et qu'il faut se laisser du temps à la réflexion. Pour ce bâtiment, nous avons le choix, aujourd'hui, de décider de reconstruire, rénover ou vendre le tout.
- **M. Patrick Minet** demande, comme la parcelle est située en moyenne densité, s'il faudrait regarder pour modifier l'affectation.
- **M. Olivier Sonnay, Syndic**, répond que le canton ne va pas être d'accord car l'affectation vient d'être changée avec le nouveau collègue.
- **M. Cédric Ottet** indique que tout le monde doit prendre ses responsabilités en connaissances de causes pour le vote.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée et passe au vote sur ce préavis.

**Résultat : le Préavis 12/2023 est refusé par 45 non, 11 oui et 2 abstentions**

#### **PREAVIS N° 13/2023**

**Demande de crédit pour une étude concernant le remplacement de conduites d'eau potable, la réalisation d'un trottoir et de son mur de soutènement à Ecoteaux.**

- **Le Président du Conseil** passe la parole aux Présidents de la commission ad hoc et de la COFIN.
- **M. Pascal Mayor**, Président de la commission ad hoc, donne lecture du rapport de sa commission.
- **M. Cédric Ottet**, Président de la commission des Finances, donne lecture résumée du rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres de la commission pour le travail effectué et ouvre discussion.
- **Mme Christine Bise Demay** s'interroge sur le fait que le trottoir n'aille pas jusqu'à la laiterie.
- **M. Florian Meyer** relève, qu'en page 3 du préavis, il est clairement écrit que la présente étude portera sur les phases partielles SIA 31, 32, 33 et 41. Cependant, en page 2 du préavis, il est mentionné que "ce préavis prévoit les prestations (...) pour la réalisation du projet d'exécution et de suivi des travaux", ainsi que "Le bureau Gemetris assumera les charges liées à cette fonction dans le cadre du projet et de la réalisation de l'ouvrage". Il s'agit là de la phase SIA 5. Dès lors, ma question est la suivante : est-ce que la phase SIA 5 est comprise dans ce crédit d'étude ? En outre, le préavis est intitulé "Demande de crédit pour une étude concernant le remplacement de conduites d'eau potable, la réalisation d'un trottoir et de son mur de soutènement" et il est mentionné en page 2 que "ces travaux nous donneraient l'opportunité de réaliser un trottoir côté chaussée Est de la Grand'Route." Cependant, il n'est pas fait clairement mention, en page 3, de prestations liées au trottoir, ni d'organes compétents dans la procédure d'approbation (SIA 33) conformément à la loi sur les routes (LRou). Dès lors, ma question est la suivante : est-ce que ce crédit d'étude prévoit l'étude d'un trottoir en phases partielles 31, 32, 33 et 41.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, donne une explication de l'état de la route avec le problème d'eau situé dans la partie inférieure de la route, il faut donc prendre en compte les conduites d'eau. Il rappelle bien que le préavis concerne uniquement une étude afin de savoir ce qu'il est possible de faire.
- **M. Thierry Menétrey, Municipal**, remercie M. Meyer pour ses remarques.
- **Mme Anouk Hutmacher** se demande si une piste cyclable est envisageable
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, répond que, pour l'instant, il s'agit d'une étude pour l'assainissement et qu'après il y aura un projet routier.

- **M. Patrick Minet** constate que le trottoir n'est pas prévu dans ce préavis. Il se demande s'il ne faudrait pas faire un amendement.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, informe que le trottoir est prévu mais qu'il sera réétudié après cette étude.
- **M. Thierry Menétrey, Municipal**, fait part que la volonté de base est de faire un trottoir depuis la laiterie, mais il faut voir si cela est possible et comment le faire.
- **M. Olivier Sonnay, Syndic**, précise qu'il faut faire cette étude afin d'avoir des réponses. Le schéma est bien expliqué.
- **M. Patrick Minet** constate que le crédit d'étude ne concerne pas le trottoir et propose de supprimer ce terme.
- **M. Olivier Sonnay, Syndic**, confirme qu'il y aura bien un trottoir, mais il faut voir les variantes possibles et ensuite faire un projet routier avec le trottoir.
- **M. Florian Meyer** demande que, si le préavis est voté en l'état, la variante trottoir va se faire mais il n'y aura pas de piste cyclable.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, informe que, dans le projet routier, il va revenir avec une piste cyclable et la partie supérieure sera privilégiée pour les travaux de génie civil. Mais avant il faut faire cette étude.
- **M. Abel Demiéville** constate qu'il ne faut pas modifier les conclusions du préavis.
- **Le Président du Conseil** demande à M. Minet s'il veut faire un amendement.
- **M. Patrick Minet** informe qu'il a bien compris les conclusions et qu'il ne veut pas faire d'amendement.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée et passe au vote sur ce préavis.

**Résultat : le Préavis 13/2023 est accepté par 56 oui et 2 abstentions**

**Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme Anouk Hutmacher  
Surveillance des pauses de midi dans le périmètre du collège d'Oron (7H et 8H)**

- **Le Président du Conseil** passe la parole au Syndic.
- **M. Olivier Sonnay, Syndic**, informe que tout le monde a pu prendre connaissance de la réponse de la Municipalité. Une solution a été trouvée avec l'APERO après les vacances d'automne.
- **Mme Anouk Hutmacher** est satisfaite de la réponse de la Municipalité et attend pour voir le résultat d'ici quelques semaines.
- **Le Président du Conseil** clôt ce point de l'ordre du jour comme la parole n'est plus demandée.

**Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Patrick Ernst  
Proposition de résolution pour une prévention officielle contre les déchets sauvages le long  
des routes de la Commune d'Oron**

- **Le Président du Conseil** passe la parole à M. Daniel Sonnay, Municipal.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, présente un modèle de panneau qui sera installé le long des routes afin de sensibiliser les gens aux déchets. Les affiches seront régulièrement changées et il précise que cela fera du travail en plus pour la voirie.

- **M Patrick Ernst**, trouve ces mesures très réjouissantes pour nos agriculteurs entre autres. Il attend de connaître les résultats d'ici quelques temps. Il aurait également apprécié un soutien dans le cadre de l'école.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, fait part que le directeur des écoles peut aussi mettre en place des solutions.
- **Mme Anne-Cécile Uldry, Municipale**, informe que des élèves ont participé à l'opération « coup de balais », et que la SATOM organise des séances d'informations dans les écoles.
- **M. Pierre-Vincent Baechler** trouve qu'il serait bien de mettre aussi des affiches vers les moloks ou sur des chemins pédestres.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, répond que, pour les moloks, il s'agit de déchets sauvages de personnes qui ne veulent pas payer pour leur sac poubelle. La priorité sera de mettre les panneaux sur les grands axes routiers.
- **Le Président du Conseil** clôt ce point de l'ordre du jour, comme la parole n'est plus demandée.

### Réponse au postulat Socialistes et sympathisants Des supports d'affichage pour les élections

- **Le Président du Conseil** passe la parole à M. Daniel Sonnay, Municipal.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, présente le modèle de panneaux d'affichage fait en bois. Il s'agit d'une proposition de support. Il faut également penser à l'entretien et au coût financier.
- **Mme Christine Bise Demay** demande combien il y aura de panneaux d'affichage et comment les affiches pourront être fixées.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, répond qu'il y a 24 panneaux pour les 11 localités de la commune et que l'affichage pourra se faire avec des punaises.
- **Mme Sandra Feroletto** voudrait avoir une explication sur les affichages dans le domaine privé.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, informe qu'il n'existe pas d'interdiction d'affichage sur le domaine privé et il voit mal comment interdire à un agriculteur de mettre une affiche sur son terrain privé.
- **Le Président du Conseil** clôt ce point de l'ordre du jour, comme la parole n'est plus demandée.

### Postulat Céline Dovat Pour la mise en place d'un terrain de football synthétique sur le territoire communal

- **Le Président du Conseil** passe la parole à Mme Céline Dovat.
- **Mme Céline Dovat**, donne lecture du postulat.
- **M. Mehdi Mesbah**, donne lecture du texte suivant :  
« Je tiens à exprimer, au nom du PS et sympathisants, le soutien à cette initiative, mais je souhaite toutefois apporter quelques nuances à la proposition.  
Nous sommes en effet favorables à la création d'un terrain de football synthétique ainsi qu'à la rénovation des vestiaires. Toutefois, nous croyons fermement que ce projet doit être intégré dans un contexte plus large, tenant compte des besoins de l'ensemble de la commune. En ce sens, nous préconisons que la Municipalité prenne le temps d'étudier l'intégration de ce terrain de football dans un plan de réaménagement plus global de la place des Bures.

Notre vision va en effet au-delà du simple terrain de football. Nous pensons que la place des Bures devrait être un espace multifonctionnel, répondant aux besoins variés de nos habitants. Cela pourrait, en plus dudit terrain et les rénovations des vestiaires, inclure, l'installation de bancs pour les personnes âgées, la création d'espaces verts, un skatepark ou autre infrastructure qui pourraient favoriser les rencontres intergénérationnelles. Nous croyons fermement que notre commune doit évoluer vers des espaces publics favorisant la cohésion sociale et offrant des avantages à toutes les générations.

En outre, il y a un point qui nous est crucial par rapport à ce terrain : ce terrain de football synthétique doit être un espace public accessible à tous : Nous insistons sur le caractère public de ce terrain afin de garantir que chacun puisse en profiter, que ce soit pour la pratique du sport ou simplement pour se détendre.

Nous sommes d'avis que ce terrain de football synthétique, s'inscrit dans une réflexion globale de réaménagement de cette place, poursuit des objectifs transversaux, concernant notamment la politique jeunesse et la politique sénior de notre commune, ou plus généralement, les objectifs de notre plan de législature.

De plus, nous encourageons vivement la Municipalité à impliquer le tissu associatif local, notamment les clubs sportifs, les associations de personnes âgées et les jeunes, dans la réflexion et la planification de l'aménagement de la place des Bures.

Pour synthétiser, nous soutenons cette interpellation. Cependant, nous demandons que ce projet soit intégré dans une vision plus globale de l'aménagement de la place. Nous remercions d'avance les personnes qui seraient impliquées dans ce projet de prendre en compte cette sensibilité.

Je vous remercie pour votre attention. »

- **M. Philippe Demierre** trouve ce postulat intéressant car il faut vraiment faire quelque chose. Nos voisins fribourgeois ont des superbes terrains de foot. Nous avons une magnifique salle triple avec le nouveau collège. Il encourage un nouveau terrain de foot dans une intégration générale.
- **M. Florian Meyer** demande si le périmètre sera situé aux Bures ou s'il sera dans une réflexion plus large.
- **M. Olivier Sonnay, Syndic**, relève que ceci n'est pas dans le programme de législature. Il y a plusieurs variantes selon le plan d'aménagement communal. L'objectif serait d'avoir un second terrain et pouvoir débloquer une zone vers les Bures. Ce postulat est soutenu par la Municipalité. Des économies d'entretien sont possible avec un terrain synthétique mais des déprédations également. Ceci est en phase d'étude et il faudrait voir les coûts selon les priorités de la commune.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, précise qu'il ne faut pas dire que nous avons 3 terrains, mais un grand terrain à Oron-la-Ville et un à Palézieux vers le collège, ceci afin de mettre toutes les chances de notre côté.
- **Mme Anouk Hutmacher** n'est pas convaincue par l'aspect synthétique pour des raisons écologiques.
- **Mme Céline Dovat** relève un problème d'occupation sur les terrains actuellement. Il faudra également prévoir une zone d'utilité publique.
- **M. Patrick Minet** soutient ce préavis et précise que le synthétique est une bonne chose et qu'il existe plusieurs matériaux dont le liège.
- **M. Florian Meyer** est favorable à cette réflexion. Il demande l'utilité du postulat, car, comme indiqué dans le règlement du Conseil, le délai de réponse est d'une année. Ce dernier risque d'être court
- **M. Olivier Sonnay, Syndic**, informe que ce postulat peut être soutenu. Il faudra consulter l'aménagement du territoire.
- **M. Olivier Sonnay, Syndic**, rappelle que, pour l'instant, c'est un projet à étudier. Les démarches vont être longues. M. Richard a participé à un cours sur les terrains synthétiques.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, est surpris de ne pas avoir plus de demandes pour notre jeunesse car nous avons besoin d'espace. Il faut faire un maximum de demandes au canton pour avoir peut-être un terrain de sport.
- **Le Président du Conseil** clôt ce point de l'ordre du jour, comme la parole n'est plus demandée, et passe au vote sur ce postulat.

**Résultat : le Postulat Céline Dovat « pour la mise en place d' un terrain de football synthétique sur le territoire communal » est accepté est renvoyé en Municipalité par 56 oui et 2 abstentions**

**Divers et propositions individuelles**

- **Le Président du Conseil** ouvre la discussion.
- **M. Pascal Dufey** confirme que les démarches du bureau d'ingénieur sont incomplètes, il y a un gros manque d'information sur les plans, comme par exemple le fait que plusieurs hydrantes et des regards soient posés dans une même parcelle. De plus, des propriétaires n'ont même pas eu de convention de passage. Lorsque l'on demande des informations à M. Wissmann, du bureau d'ingénieur, ce dernier est malhonnête même si par la suite il s'est excusé par SMS.
- **M. Thierry Menétrey, Municipal**, indique ne pas être au courant. Il a pris note et va regarder.
- **M. Patrick Minet** informe, concernant le trottoir de Palézieux-Village, qu'il a été interpellé par un habitant qui s'étonnait de la largeur du trottoir devant l'ancienne boulangerie (branche Sud-Ouest du giratoire). Après mesure, il s'avère qu'il fait environ 85cm alors que les plans présentés au Conseil montraient une largeur de 1m. Or, pour les personnes en chaise roulante, la largeur définie dans la VSS 640 075 (Trafic piétonnier - Espace de circulation sans obstacles, commentaires, exigences et dimensions, Annexe normative) précise que ponctuellement la largeur minimale à garantir est de 1m. Pourquoi la largeur a été réduite entre les plans et la réalisation.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, a été surpris également et va regarder avec le bureau d'ingénieur. Il relève qu'il y a d'autres accès possibles pour les personnes à mobilité réduite.
- **Mme Anouk Hutmacher** revient sur son postulat de chambre funéraire et désire savoir où cela en est.
- **M. Eric Ramseyer, Municipal**, fait part de l'idée de base d'utiliser les locaux de la voirie situé vers l'administration communale de Palézieux. Ensuite, il y a eu projet de funérarium dans la zone industrielle, mais ce dernier n'a malheureusement pas abouti. Il y a actuellement des discussions pour un projet dans le futur quartier de la Sauge.
- **Le Président du Conseil** clôt ce point de l'ordre du jour comme la parole n'est plus demandée. Il remercie les membres du Conseil d'être venus ce soir et souhaite à tous une excellente fin de soirée.

La séance est levée à 22h07.

**Procès-verbal accepté par le Bureau du Conseil, le 30 octobre 2023**

Au nom du Conseil communal

|                                                                                                                      |                                                                                                                         |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Le Président<br><br>André Locher | La Secrétaire<br><br>Lorraine Bard |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

